



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 86021

Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la question de la démographie médicale et plus précisément en ce qui concerne les chirurgiens-dentistes. En France, 950 chirurgiens-dentistes seulement sont diplômés chaque année, alors qu'il en faudrait 1 300 pour équilibrer les départs à la retraite. À l'échelle de la région Franche-Comté, seuls douze nouveaux chirurgiens-dentistes débutent leur carrière. D'ici cinq à six ans, en raison des départs en retraite, de nombreux cabinets dentaires fermeront, sans pour autant être repris par un successeur. Enfin, dans le département du Doubs, on a estimé que neuf cabinets fermeront. Cette désertification médicale inquiète les patients et les praticiens eux-mêmes. Les praticiens du Doubs proposent la création d'une faculté de chirurgie dentaire à Dijon en collaboration avec Besançon, l'augmentation d'un « numerus clausus national » et la création d'un « numerus clausus régional ». Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur le sujet pour résoudre la crise démographique, et encourager l'installation de praticiens dans les régions rurales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Binetruy](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86021

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1489